

“NOUVELLE RÉMUNÉRATION”

Une réforme positive : la preuve par les chiffres

Dès le départ, la nouvelle rémunération est meilleure que l'ancienne marge de plus de 50 M€ par an.

Une première étude confirme tout l'intérêt de la nouvelle rémunération pour sécuriser le réseau officinal dans un contexte de baisse du chiffre d'affaires.

Grâce au panel Pharmastat portant sur les retours de plus de 14 000 pharmacies pour le mois de janvier 2015, la FSPF a pu établir un comparatif entre la rémunération moyenne du pharmacien d'officine avec la première étape de la mise en œuvre des honoraires de dispensation, et celle qu'il aurait obtenu si rien n'avait changé.

JANVIER 2015 : Résultats d'une pharmacie moyenne (étude Pharmastat)

	Unités	Ordonnances	Ordonnances 5+	CA PPUB TTC	MARGE HT	HD	HG	HC	Rémunération total HT
SANS RÉFORME	11 308	3079	381	103 719 €	22 105 €	0 €	0 €	0 €	22 105 €
OBSERVÉ	11 308	3079	381	103 648 €	12 837 €	8 914 €	358 €	191 €	22 300 €

HD : honoraire de dispensation par boîte

HG : honoraire de dispensation pour conditionnement trimestriel

HC : honoraire pour ordonnance complexe

SANS RÉFORME, le pharmacien d'officine aurait perdu 1,5% de sa rémunération

La FSPF estime que si tous les partenaires avaient joué le jeu, la situation économique des officines serait meilleure.

En effet :

- **Un an de perdu :** Les attermoissements de certains ont fait perdre un an à une réforme qui aurait dû débiter au 1^{er} janvier 2014.
- **40 millions de perdus :** La deuxième partie de la réforme qui porte l'honoraire à 1 € en 2016 aurait, si on l'avait appliquée comme la FSPF l'avait réclamée dès cette année, apporté 40 millions € supplémentaires. Ce retard, que l'on aurait pu éviter si tous les syndicats s'étaient entendus, pèse à présent sur les trésoreries des officines.
- **Les effets positifs absorbés par les économies sur le médicament :** La LFSS 2015, qui comporte des mesures d'économies brutales sur le médicament, a été adoptée sans étude d'impacts pour l'officine. Elle ne sera donc que partiellement amortie par la réforme de l'honoraire. La FSPF n'a eu de cesse de le dénoncer.

LA RÉFORME DE LA RÉMUNÉRATION FONCTIONNE ET RÉPOND AUX ATTENTES.

Mais ses effets positifs vont être absorbés par les mesures d'économie sur le médicament.

Retarder l'application de la 2^{ème} tranche d'application de l'honoraire de dispensation, reviendrait à pénaliser les pharmaciens. Il faut sans retard aller au-delà pour compenser les baisses de prix !

Dès le 31 mars, la FSPF demandera à la CNAMTS d'accélérer la poursuite de cette réforme positive. Il y a urgence !